Sommaire

VIE DE LA COMMUNE . p. 2 à 7
ENVIRONNEMENT ..... p. 8 à 9
BON À SAVOIR ..... p. 10
VIE DES ASSOCIATIONS . p. 11
COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ..... p. 15 à 23

Horaires de la mairie

Lundi : 9h à 12h45 - 13h30 à 17h30
Mardi : 9h à 12h45 - fermé au public
Jeudi : 9h à 12h45 - 13h30 à 17h30
Vendredi : 9h à 12h45 - fermé au public

Madame le Maire assure une permanence chaque vendredi de 10h30 à 12h30 et reçoit les autres jours sur rendez-vous.

Le mot du maire

Bientôt la fin de l'année scolaire. Pour la rentrée de septembre 2015 tous nos élèves seront accueillis dans leur nouvelle école, ce projet longtemps mûri aboutit enfin. Autre mutation de notre mandature la disparition du canton de Sainte-Suzanne, pour laisser la place au nouveau canton de Meslay -Grez. Et une autre réforme territoriale qui mobilise les élus et concerne tous les citoyens : devant le désengagement de l'État par la baisse des dotations et pour garder des services de proximité et de qualité à la population, ainsi que notre ruralité, les communes envisagent de se regrouper à deux, trois, ou quatre, pour former des communes nouvelles. Des dispositions financières seront accordées pour les communes nouvelles qui auront été créées avant le 1er janvier 2016, d'où les réflexions engagées depuis plusieurs semaines, pour savoir « avec qui se marie-t-on » !

Solange Schlegel

La poste édite

des enveloppes de Saint-Jean-sur-Erve, en vente à la mairie.
Le paquet de 10 enveloppes : 8,60 €
Le paquet de 100 enveloppes : 66,50 €

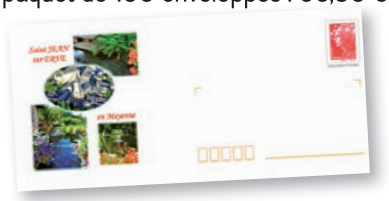

Recensement militaire

Les jeunes Garçons et Filles nés à partir du 1er janvier 1983 se feront recenser dans le mois de leur 16ème anniversaire. Les jeunes gens concernés doivent se rendre à la mairie le mois de leur 16ème anniversaire.
Une attestation de recensement leur sera remise, **cette attestation sera désormais indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours** (CAP, BEP, BAC, Permis de conduite, conduite accompagnée...).

Liste électorale

Les nouveaux habitants ou les personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale peuvent s'inscrire à la mairie aux heures d'ouverture ci-dessus avant le 31 décembre 2015. Se munir d'une pièce d'identité et de l'ancienne carte d'électeur pour ceux qui en possèdent une.

Salle socioculturelle

Vin d'honneur, réunion ..... 85 €
(comprend la salle, la cuisine et les verres)
Concours de cartes, Théâtre, Arbre de Noël, Bal ..... 115 €
(comprend la salle, la cuisine et les verres)
Mariage ou Repas ..... 210 €
(comprend la salle et la cuisine) les couverts sont en plus
Lendemain de location ..... 50 €
Chauffage 1er jour de location ..... 45 €
Chauffage 2ème jour et suivant ..... 22 €
(sera facturé impérativement pour toute location du 1er octobre au 30 avril)
Vaisselle par couvert complet ..... 0,55 €
(uniquement habitants de St-Jean-sur-Erve)
Acompte (pour toutes les locations) ..... 85 €
Ménage à l'heure (si la salle n'est pas propre) ..... 30 €
Location tables et bancs champêtres ..... 3 €
(1 table + 2 bancs / week-end)

Renseignements et réservations à la mairie.

Directeur de la publication : Mme le Maire Solange SCHLEGEL
Conception - Réalisation : Studio Sauvage - 02 43 01 42 67 www.studio-sauvage.fr
Dépôt légal : 5 juillet 2015

Liste des assistantes maternelles

- Mme Lydie BARON - 6 Lot de la Gélinière **02 43 69 98 31**
- Mme Anne-Laure CHOLLET - 11 rue de la Poterie **02 43 68 27 06**
- Mme Géraldine DEROUIN - La Noë **02 43 90 28 24**
- Mme Marie DESERT - 36 rue Nationale **02 43 98 75 53 /06 15 06 46 48**
- Mme Marina LERICHE - 7 Lot de la Gélinière **02 43 58 38 12 / 06 75 60 13 81**

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes des Coëvrons (RAM) est un service d'information et de conseil au service des assistantes maternelles agréées, gardes d'enfants à domicile, parents et futurs parents. (Information modalités d'emploi, droits et devoirs, aides accordées par la CAF ou la MSA, mise en relation entre parents et assistantes maternelles...)
Mme Aurélie BEDOUET, animatrice du R.A.M, vous propose un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au **02 43 01 44 27** ou au **06 31 70 28 70** ou un accueil sur rendez-vous au 1 bis rue Jean de Bueil à Sainte-Suzanne.
www.assistantsmaternels53.fr

Portage de repas

Améliorez votre quotidien et simplifiez vous la vie avec : ***le portage de repas à domicile***

- Repas (normal - sans sel - sans sucre - sans sel et sans sucre) : **7,90 €** repas avec pain et **7,60 €** repas sans pain depuis le 01/01/2015

Avantages :

- Réductions fiscales possibles
- Possibilité de prise en charge partielle par certaines caisses sociales suite à une hospitalisation, etc...

Informations auprès de Dominique Janvier au **02 43 01 86 01**.

Permanences du Député Guillaume Chevrollier

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.
35 rue Alexandre Fournier
53200 Château-Gontier
Tél : **02 43 07 52 13**
Mail : guillaume-chevrollier@orange.fr

État civil 2014/2015

Naissances :
BERRACHED Rose 28/10/2014
WATTEAU Emma 24/06/2014

Mariage :
ADAM Laurent
& FOUCHET Dominique .. 02/08/2014
CHERUBIN Jérôme
& LANGLET Prithi 05/07/2014
LORIEUX Gérard
& GUILLOU Brigitte 13/09/2014
ROBINO Manuel
& GERGAUD Gwenaëlle ...30/05/2014

Décès :
LANDAIS Raymonde..... 16/10/2014
DURAND Rolande..... 31/10/2014
CARTIER Lucien..... 29/01/2015

Chambre chez l'habitant

Les personnes qui souhaitent héberger des étudiants ou des apprentis peuvent s'inscrire en mairie sur la liste "chambre chez l'habitant".

Quelques informations utiles pour vos démarches administratives

PIÈCES DEMANDÉES	A QUI S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ **Prévoir un délai de 5 à 6 semaines après envoi du dossier à la Préfecture**	**À la mairie du domicile**	• 2 photos d'identité (identiques et récentes) • 1 extrait d'acte de naissance • 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone) • ancienne carte périmée ***À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans.***	GRATUITE ou payante si non-arrivée à échéance ou égarée 25 €
PASSEPORT **Prévoir un délai de 2 à 3 semaines**	**Lieu d'établissement le plus proche : Mairie d'Évron**	• 2 photos (identiques et récentes) • 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) • copie intégrale acte de naissance en original • ancien passeport (si renouvellement) • carte d'identité	Timbres Fiscaux Adulte : 86 € de 15 à 18 ans : 42 € Moins de 15 ans : 17 €
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	**À la mairie du lieu de naissance**	Indiquer sur demande écrite : **noms, prénoms, date de naissance** du demandeur et des parents. Présenter sa **carte d'identité** si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	**À la mairie du lieu de mariage**	Indiquer sur demande écrite : **noms, prénoms, date de mariage,** **Livret de famille** sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	**À la mairie du lieu de décès**	Indiquer sur la demande écrite : **noms, prénoms, date du décès**	1 enveloppe timbrée pour le retour
DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE	**À la mairie du mariage ou du domicile**	Imprimé à compléter à la mairie	GRATUIT

Artisans - Commerçants

DE FIL EN AIGUILLE (PETRAULT Marylène)	Couture Retouche Repassage	4 place de l'Eglise	**02 43 91 10 08**
DEZECOT Jean-François et Corinne	Boulangerie - Pâtisserie - Epicerie	3 et 5 rue du Moulin	**02 43 01 71 22**
DU HAUT DES CIMES (DELANGLE Fabrice)	Arboriste - Grimpeur	Le Pré Neuf	**02 43 37 10 16**
ELEVAGE KerLA LAMAS & ALPAGAS	Vente de laine	Le Coudray	**06 41 66 10 12**
ETA DEROUIN Jacky	Travaux agricoles	La Noë	**02 43 90 28 24**
GENESLAY Samuel	Ebéniste	La Cogeaisière	**02 43 90 28 42**
HUAULT Alain	Expert Conseil Espaces Verts	Le petit montauron	**06 60 14 42 60**
HUAULT Pépinières	Pépiniériste	Le petit montauron	**02 43 90 27 61**
JOPATISS	Artiste Pâtissier	La Maçonnerie	**06 27 83 95 24**
LEMAITRE TRANSPORTS	Transport marchandises	La Marionnerie	**02 43 90 28 45**
LEROYER Sébastien et Karine	Restaurant de l'Erve	14 rue nationale	**02 43 68 93 02**
MAUJEAN Tania et Laurent	Chambres d'hôtes	La Paneterie	**02 43 69 10 29**
MAUJEAN Yann	Préparateur physique - Posturologue	La Paneterie	**06 83 40 36 47**
SARL ATP 3T (TATIN Frères)	Terrassement et travaux agricoles	Le Grand Montauron	**06 12 34 69 77**
SARL GLASSIER JOEL	Travaux agricoles	Route de St Pierre	**02 43 90 26 82**
SARL LEMAITRE James	Travaux agricoles et Travaux Publics	La Marionnerie	**02 43 90 28 45**
TATIN Alexis	Electricité - Chauffage - Plomberie	Le Grand Montauron	**06 18 29 29 15**

Médiathèque Intercommunale de la Communauté de communes des Coëvrons

Route de la Bazouge - 53480 Vaiges
Tél. **02 43 90 43 63**
mediatheque-vaiges@coevrons.fr

Horaires d'ouverture :
Mardi..... 15h / 18h30
Mercredi..... 10h-12h / 14h-18h30
Vendredi ..... 15h / 18h30
Samedi..... 10h-12h / 14h-16h
Accueils de groupes (classes, RAM...) les mardis, jeudis et vendredis matins.

Animations régulières notamment après-midi récréalivres à partir de 6 ans pendant les vacances scolaires (1er mardi des vacances sauf noël) : chasse aux trésors dans la bibliothèque ou ateliers de fabrication de livres (pop-up, flip book...).
4 soirées Pyjamots (durée 3/4 d'heure, public familial, dès 3 mois les enfants qui peuvent venir en pyjama pour la soirée Pyjamots) : histoires, comptines et chansons autour du soir, tout en douceur, histoire de faire de beaux rêves ! Les enfants peuvent venir avec leurs doudous, duvets, etc...
Pour fêter la fin de l'année scolaire, plusieurs rendez-vous organisés le vendredi 17 juillet par le service lecture des Coëvrons sur le thème de l'environnement. De 10h à 12h, atelier autour de la prévention des déchets à la médiathèque de Montsûrs puis de 15h à 17h lectures à l'arboretum. Puis à la médiathèque de Vaiges : jeu de piste dans la commune de 18h à 19h30 suivie dune pyjamot à 21h (à l'extérieur si le temps le permet, au Parc des Rochettes).
Pour tout renseignement appeler : **Anita Tollemer au 02 43 90 43 63.**
Animations gratuites, sur inscription.

Inventaire du patrimoine de la commune

Le Conseil Général de la Mayenne a réalisé un inventaire détaillé de l'histoire et du patrimoine de la Mayenne et des communes. Vous pouvez consulter le résultat de ces inventaires sur les sites :
www.patrimoine.paysdelaloire.fr
et sur www.archives53.fr

Repas CCAS

Le 4 octobre 2015 à 12h tous les habitants de la commune de plus de 60 ans sont conviés au repas du CCAS.

Chaque riverain doit entretenir les murs de la propriété qui donne sur la rivière.

Bruits de voisinages

En matière de bruits, nous avons tous... des droits et des devoirs. Avec un peu d'attention, de savoir-vivre, nous améliorons ensemble notre qualité de vie.

Service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes des Coëvrons

TARIFS
Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial : de 5,08 € à 7,64 € la journée
Prix du repas : de 2,33 € à 3,81 €

L'accueil de Loisirs (ALSH) 3-12 ans

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un lieu de détente, de découverte et de plaisir. En plus des activités, il offre aux enfants la possibilité d'être acteurs dans le choix de leurs loisirs à tout moment de la journée.

- **ALSH Évron,** du 6 juillet au 28 août
- **ALSH Montsûrs et Vaiges,** du 6 au 31 juillet et du 24 au 28 août
- **Saint-Christophe du Luat, Voutré et Bais,** du 6 au 31 juillet

Inscriptions, renseignements :

- Pour juillet : jusqu'au 19 juin
- Pour août : jusqu'au 23 juillet
- Après ces dates, l'accueil des enfants ne sera possible que dans la limite des places disponibles.
- Sur le site internet **www.coevrons.fr** rubrique portail famille. La création d'un compte sur le portail est indispensable.
- Ou par téléphone :

- **Bais,** rue de l'Europe
  02 43 37 02 42 - 06 43 03 51 90
- **Évron,** boulevard de la Grande Valaisière
  02 43 01 61 34 - 06 11 37 61 72
- **Montsûrs,** 29 bis rue de Gesnes
  02 43 64 25 23 - 06 14 95 10 96
- **Saint-Christophe-du-Luat,**
  8 rue de la Motte
  02 43 26 34 60 - 06 11 37 61 68
- **Vaiges,** route de la Bazouge de Chémeré
  02 43 90 58 85 - 06 07 25 66 67
- **Voutré,** place de la Mairie
  02 43 02 78 43 - 06 11 37 61 66

Les espaces jeunes

12-18 ans

Lieu d'échanges et de rencontres pour les ados, ces espaces permettent aux jeunes de participer à des activités. Les animateurs sont à leur écoute et les accompagnent dans l'organisation des animations.

Renseignements :

- Bais, Local socioculturel, route de Trans
  Stéphanie Dalibard - 06 07 25 71 72
- Mézangers, 1 ruelle du Cerisier
  Sophie Aucard - 06 11 37 61 71
- Montsûrs, 29 rue du Pont
  Aurélien Tremeau - 06 15 41 83 50

R.P.I 2014

Cette année, le R.P.I. Blandouet - Chammes - Saint-Jean-sur-Erve a compté 58 élèves scolarisés de la Très Petite Section au CM2.

Divers projets ont été menés tout au long de l'année scolaire :

- 8 séances au jardin aquatique d'Évron pour la Grande Section et le CM2.
- 1 animation à la Médiathèque de Vaiges pour chaque classe.
- 2 séances de cinéma à Évron pour chaque classe.
- 2 séances « Spectacles en chemin ».
- Intervention de Mayenne Nature Environnement sur les animaux de l'étang.
- Intervention du Conservatoire d'Évron pour un projet musical en Maternelle.
- Rencontre jeux d'adresse organisée par l'USEP pour les classes de la maternelle au CE2.
- 3 journées Voile au Gué-de-Selle pour les CM1-CM2.

Grâce à la participation financière des trois communes, des parents d'élèves et de l'Association des parents d'élèves, des sorties scolaires ont été organisées :

- une journée à Saulges pour les trois classes du RPI.
- une journée à Nantes pour les élèves du CP au CM2.
- une journée à Terra Botanica pour les élèves de Maternelle.

TAP

(Temps d'activités périscolaires)

1. 2. 3. Tap partez...

Retrouve toutes tes activités préférées, avec l'Arbre à idées, tu peux décider...

Cette année 2014-2015, le temps d'activités périscolaires se déroule de 15h à 16h30 (avec temps de récréation), le lundi et le jeudi pour les classes de CM1-CM2, le mardi et le vendredi pour les classes de maternelles. Dans les locaux de l'école rue de la Poterie sous la responsabilité d'animatrices Valérie Amiard et Stéphanie Boul avec la participation de nos bénévoles dévoués (Viviane, Jacqueline, Nelly, Séverine, Nadège, Alphonse). Les activités proposées sont des activités manuelles, création de bijoux, cuisine (avec élaboration des menus par les enfants), jeux extérieurs et nouveautés de cette année : fabrication de maisons à insectes, origami, peinture de portraits de personnages historiques et théâtre. Nous souhaiterions pouvoir élargir notre choix d'activités aussi toute personne désirant nous rejoindre pour nous apporter son savoir-faire sera la bienvenue (même si ce n'est qu'une heure, une fois, nous sommes preneurs !)

Garderie

Valérie accueille les enfants le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h. (Les horaires peuvent être revus selon la demande des parents). À la garderie, plus on est de fous, plus on rit... Viens nous retrouver, tu seras conquis !

Cantine

Tout au long de l'année scolaire, les enfants apprécient les produits frais et de qualité livrés par les producteurs locaux. Viande de porc de Soulgé-sur-Ouette, viande de bœuf et veau de Gesnes, viande de volaille Label Rouge fermier de Loué et légumes et pommes de Grez-en-Bouère.

L'APE du RPI de Chammes, Saint-Jean-sur-Erve et Blandouet

a eu le plaisir d'organiser trois manifestations durant l'année scolaire 2014-2015.

Le bal d'halloween le vendredi 31 octobre à Chammes.

À cette occasion, l'APE a organisé dès 20h15 une balade costumée avec une chasse aux bonbons agrémentée d'épreuves maléfiques pour rendre cette déambulation encore plus ludique !

Un bal d'halloween fut ensuite organisé à la salle des fêtes. Diverses animations étaient proposées pendant la soirée : concours de la meilleure recette d'halloween, du meilleur déguisement, etc...

Une belle réussite puisque plus de 80 sachets de bonbons furent distribués aux enfants !

Le marché de Noël le 30 novembre 2014 de 10h à 17h30 à la salle des fêtes.

De nombreux stands étaient proposés au public : bijoux, livres, produits alimentaires (chocolats, foie gras...), artistes et artisans locaux, etc... Des animations furent organisées toute la journée : tours de poneys, coin enfants avec espace jeux en bois qui a remporté un vif succès, maquillages l'après-midi, racontée de Noël à 15h

et arrivée du Père Noël à 16h. Afin de récolter des fonds, l'APE proposait aussi des ventes : buvette et restauration sur place (galettes-saucisses, crêpes, vin chaud, etc...), vente de décorations de Noël réalisées par les familles, petite bourse aux jouets (avec des jouets gentiment donnés par les familles et les habitants), vente de sablés réalisés par les enfants lors d'un atelier organisé quelques jours avant à la boulangerie, etc...

Nous remercions vivement tous les gens qui ont participé au bon fonctionnement de ce marché de Noël et à sa convivialité : les membres de l'ape qui ont œuvré pour la réussite de cette journée, les familles, les aînés ruraux pour leurs chants de Noël et ce joli moment de partage avec les enfants, les exposants, M et Mme Dezécot pour l'atelier de sablés, la municipalité pour son aide et surtout le Père Noël qui nous fit le plaisir de venir rencontrer les enfants !

Le carnaval le samedi 11 avril à partir de 16h45.

Avec pour thème cette année l'école (souvenirs d'école, de notre enfance...). Au programme, défilé de vélos fleuris et d'objets roulants décorés pour l'occasion et balade costumée dans les rues de Chammes . Malgré la pluie, petits et grands écoliers se sont bien amusés (un grand jeu de l'oie et une racontée étaient organisés après le défilé). Un repas dansant proposé par un traiteur crêpier est venu clôturer cette belle journée à partir de 19h à la salle des fêtes de Chammes. Ce fut une soirée très sympathique avec beaucoup d'ambiance qui a réuni une centaine de personnes (adultes et enfants confondus). La bonne humeur était vraiment de mise et tout le monde a participé de bon cœur aux animations proposées. Chacun a pu ensuite danser sur les rythmes endiablés proposés par Emmanuel, que nous remercions chaleureusement.

Comme chacun le sait, cette année scolaire est un peu spéciale puisqu'elle signe la fin du RPI de Chammes, Saint-Jean-su-Erve et Blandouet. ***L'APE tenait aussi à organiser une journée un peu spéciale qui aura lieu le dernier jour d'école, le vendredi 3 juillet. Au programme : spectacle le matin (sur les heures d'école) offert par l'APE. Le soir à partir de 18h30 à la Perrine Dugué de Blandouet : pique-nique réunissant les familles, les enseignants et anciens enseignants du RPI, le personnel d'école (ancien et actuel), les élus qui le souhaitent, les anciens membres de l'ape, etc....***

Une belle façon de se dire au revoir, nous espérons que les familles seront nombreuses ! Nous en profitons pour rappeler aux parents qu'avec la scission du RPI nous avons encore plus besoin d'eux. En effet, nous perdons des familles et donc des membres à l'intérieur de l'APE. Pour pouvoir continuer à fonctionner et à financer les projets scolaires des enfants, nous avons vraiment besoin de nouvelles familles à la rentrée 2015.

Merci d'avance pour votre aide !

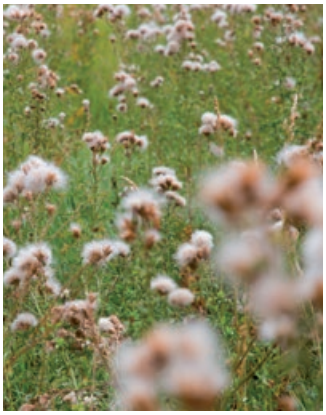

Destruction des chardons

Extrait de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2007. L'arrêté est affiché à la mairie.

• **Article 1 :** Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

• **Article 2 : Pour éviter toute dissémination, la destruction des chardons doit être effectuée avant la floraison.** Cette floraison s'étale de juin à septembre. L'échardonnage peut se réaliser par voie mécanique ou chimique.

Crottes de chiens

S'il n'arrive pas a ramasser ses crottes tout seul...

Faites le pour lui et pas civisme vis-à-vis de vos voisins !

Infos Habitat

Faites le projet d'être mieux chez vous !

Public

vous êtes propriétaire de votre logement et vous y habitez, mais il est très difficile à chauffer. Les travaux améliorant la performance énergétique de votre logement peuvent bénéficier de subvention de l'ANAH, mais aussi d'autres organismes (communauté de communes, caisses de retraite...).

Conditions d'octroi des aides ANAH

- **Logement âgé de plus de 15 ans**
- **Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment**
- **Conditions de ressources à respecter (se renseigner)**
- **Gain énergétique d'au moins 25%**

Pour vous conseiller et vous accompagner (diagnostic, demande de subvention...) :

Habitat et Développement de La Mayenne (HD53)
21 rue de l'Ancien Evêché - 53 008 Laval Cedex
02 43 91 19 91 - E-mail : contact@hd53.fr

Permanences à l'Espace Coëvrons les 2ème et 4ème mardis de 10h à 12h (sauf août)

Exemple de projet financé

Une facture de chauffage moins coûteuse	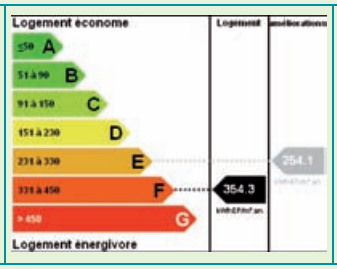	Travaux d'isolation des combles et remplacement de la chaudière **Coût 9410 € TTC**	**Subvention totale 6068 € (64%)** ANAH = 3568 € ETAT = 2000 € CC des Coëvrons = 500 €

Éco-rénover votre logement devient aujourd'hui plus facile et moins cher !

Changer de chaudière, faire poser des doubles vitrages, isoler votre toiture ou vos murs, vous y pensez ? Aujourd'hui éco-rénover votre logement devient plus facile et moins cher.

Avec « **Rénovation info service** », vous bénéficiez d'un dispositif complet d'accompagnement et de financement de vos travaux de rénovation énergétique : des facilités de financement, des aides publiques renforcées et des primes, selon votre situation.

Pourquoi éco-rénover votre logement ? Pour faire baisser vos factures d'énergie, pour améliorer votre confort et pour augmenter la valeur de votre bien.

Pour en savoir plus...

Appelez le **0810 140 240** (du lundi au vendredi de 9h à 18h) ou connectez-vous sur **renovation-info-service.gouv.fr** pour être mis en relation avec un conseiller du Point rénovation info service le plus proche de chez vous et bénéficier de conseils personnalisés.

Attention aux chiens !

En une année, 5 agressions canines ont été recensées en Mayenne envers les facteurs.

Assainissement : interdiction de jeter les lingettes dans les toilettes

La municipalité demande à tous les utilisateurs du réseau collectif d'être respectueux pour préserver le fonctionnement des collecteurs et des pompes. Il ne faut pas jeter de lingettes, couches et autres tissus dans les toilettes, ainsi que des lames de rasoir.
Des contrôles individuels vont être effectués au cours de l'année sur les canalisations d'assainissement.

Merci d'avance.

FDGDON de la Mayenne

La FDGDON de la Mayenne a pour mission de lutter contre les rongeurs, les taupes, les chenilles urticantes, les plantes envahissantes et les frelons asiatiques.
17 Bd des Manouvriers
53180 Changé
02 43 56 12 40
accueil@fdgdon53.fr

Groupement de défense contre les nuisibles de St-Jean-sur-Erve

Dans le cadre de la destruction de ragondins sur la commune, l'organisme, à titre bénévole, invite toute personne intéressée à ce type d'intervention pour mener à bien cette mission. Le groupement possède des cages à ragondins, pies et corbeaux.
Comptant sur votre bienveillance et pour tous renseignements téléphoner au **02 43 90 27 07**
ou au **02 43 68 16 42**.

Le président, Bernard Langlais

Désherbants : danger

De mauvaises pratiques des traitements phytosanitaires (désherbants, pesticides, fongicides, insecticides...) sont à l'origine de pollution du milieu naturel, perturbent son équilibre biologique et contaminent la ressource en eau (rivière, nappe phréatique...).
En Mayenne, 60% de l'eau consommée provient des rivières. L'utilisation des produits phytosanitaires représente des risques pour votre santé en cas d'inhalation, de contact ou d'absorption.
Une bonne pratique, c'est :

- **Intervenir à bon escient** avec des produits adaptés.
- **Suivre les recommandations** et la notice d'emploi des produits.
- **Respecter la réglementation** en vigueur.

On ne doit pas brûler les déchets

La municipalité rappelle à tous les administrés, qu'il est formellement interdit de brûler déchets ménagers et végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) **à l'air libre sur leur propriété, article 84 du réglement sanitaire départemental approuvé par l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1980 pour le département de la Mayenne.**

Afin d'éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés, il est demandé à chacun de veiller au respect de ces règles de vivre-ensemble.

Entrées charretières

Création : avant toute création d'entrée charretière, **une demande doit obligatoirement être déposée à la en mairie par l'intéressé avant la réalisation des travaux.** Les règles minimales à respecter sont les suivantes : longueur minimum de busage : 9 mètres, diamètre minimum du busage : 300 mm et type de buse à utiliser : béton armé ou aquatube. En fonction de la configuration du terrain, d'autres contraintes techniques peuvent être demandées.

Sécurité : votre responsabilité peut être engagée si vous créez ou agrandissez une entrée charretière sans autorisation ou non conformément à la réglementation et qu'un accident survient avec un véhicule empruntant cette entrée ou la voie desservant l'entrée.

Entretien : la Communauté de communes des Coëvrons est responsable de l'entretien des entrées charretières desservant le domaine public (voies communales, chemins ruraux).

Pour toutes les entrées charretières desservant le domaine privé (chemin privé, terrain privé), il appartient à chaque bénéficiaire d'en assurer l'entretien.

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdit l'application de produits phytosanitaires à moins de 5 mètres d'un point d'eau.

L'eau est un bien précieux et vital
Apprenez les gestes qui vont la préserver et éviter sa pollution

Attention aux canalisations de gaz

Afin d'éviter tout accident, vous devez, conformément au Décret 91-1147 du 14 octobre 1991, contacter le responsable de la canalisation de transport de gaz en faisant une demande de renseignement :

GRTGAZ - SERVICE DR / DICT
Roche Maurice - BP 12417
44 024 NANTES CEDEX

En cas d'urgence (24h/24h)

N°Vert 0 800 02 29 81

Numéros utiles

112	**URGENCES EUROPÉENNES** (depuis un portable)
15	**SAMU**
18	**POMPIERS**
02 43 01 40 18	**Cabinet médical Sainte-Suzanne**
02 43 90 50 98	**Cabinet médical Vaiges**

Saint-Jean-sur-Erve : une collectivité économe des Coëvrons

Engagée depuis 2011 dans le défi Energie Collectivités, la commune poursuit son action en intégrant le réseau des collectivités économes des Coëvrons, mis en place par la Communauté de communes.

L'objectif : Permettre une gestion plus économe du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, transport). En participant aux collectivités économes des Coëvrons, la commune bénéficie des conseils d'un thermicien pour l'accompagner dans le suivi et la gestion des consommations d'eau et d'énergie.

Pourquoi ?

- Détecter des évolutions « curieuses » ou des dérives,
- Identifier des sources potentielles d'économies d'énergie et d'eau
- Mettre en place un programme d'actions économes

Le bilan :

- L'action d'accompagnement dans le cadre des collectivités économes des Coëvrons a permis d'impliquer et de former les élus sur l'importance du suivi et de la gestion des consommations d'énergie au quotidien
- Optimisation des abonnements d'éclairage public : 245 € d'économie annuelle
- Extinction de l'éclairage une heure plus tôt : plus de 180 € d'économie annuelle
- Cet accompagnement a également permis à la commune de porter une attention plus forte sur les futures consommations du nouveau pôle scolaire, qui devrait être plus économe de 30% par rapport à la réglementation thermique 2012 (RT2012).

Collecte gratuite des essaims d'abeilles

L'essaimage est un phénomène naturel. L'abeille est indispensable à notre environnement (pollinisation, cultures...). Elle est protégée (ne pas détruire une colonie).

Si vous ne connaissez pas d'apiculteur pour le recueillir, contactez l'association Abeilles Mayennaises :

- **Yves Tanguy : 02 43 67 04 85** ou **06 18 22 55 30** ;
- **Christian Puel : 06 25 93 22 84**.

Les essaims collectés par l'association sont destinés aux ruchers-école.

Horaires déchetterie Chammes

> du 1er avril au 30 septembre
lundi mercredi vendredi de 13h30 / 18h
samedi de 9h / 12h et de 13h30 / 18h
> du 1er octobre au 31 mars fermeture à 17h au lieu de 18h

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (eau distribuée)

Unité de distribution :					Chémeré-le-Roi	Station de l'Écrille
Commune du prélèvement :					St-Jean-sur-Erve	Vaiges
Nom du point de surveillance :					Bourg de St-Jean-sur-Erve	Station de l'Écrille
Localisation du point de surveillance :					Mairie	Robinet du Lavabo
Date du prélèvement :					03/11/2014	02/12/2014
Code de la Santé Publique (Normes)			Limites de qualité	Réfs de qualité		
Paramètres microbiologiques	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h Bact. aér. revivifiables à 36°-44h Bact. coliformes /100ml-MS Bact. et spores sulfito-rédu./100ml Entérocopes /100ml-MS Escherichia coli /100ml-MF	n/ml n/ml n/100ml n/100ml n/100ml n/100ml	 0 0 	 0 0 	3 3 ND ND ND ND	1 ND ND ND ND ND
Caractéristiques organoleptiques	Turbidité néphélométrique NFU	NFU		2	< 0,5	< 0,5
Équilibre calco-carbonique	Dureté (titre hydrotimétrique) pH	°F unité pH		6,5 à 9	7,7	35,3 7,3
Oxygène et matières organiques	Carbone organique total	mg/l C		2		0,8
Minéralisation	Conductivité à 25°C	µS/cm		200 à 1100	707	725
Contexte environnemental	Température de l'eau	C°		25	14,3	12,1
Résiduel traitement de désinfection	Chlore libre Chlore total	mg/lCl2 mg/lCl2			0,20 0,35	0,25 0,35
Paramètre azotes et phosphores	Amonium (en NH4) Nitrates (en NO3) Nitrites (en NO2)	mg/l mg/l mg/l	 50 0,5	0,1 	< 0,03 34,8	< 0,03 36 < 0,02
Paramètres microbiologiques : ND = non détecté = absence = 0						

La MDA (Maison Départementale de l'Autonomie), guichet unique d'accueil et d'information pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Le CLIC n'existe plus. Ses missions sont assurées par la MDA qui est présente sur l'ensemble du département afin d'apporter une réponse de proximité sur les territoires.

La **Maison Départementale de l'Autonomie** est une direction du Conseil Général de la Mayenne. Elle regroupe les services du Conseil Général (Direction de la Solidarité Personnes âgées et personnes handicapées), de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Trois grandes missions lui sont confiées :

- Accueillir et informer les personnes âgées et les personnes handicapées ou leurs proches,
- Evaluer les besoins des personnes en ayant la même logique d'évaluation globale pluridisciplinaire de la situation de la personne quel que soit son âge. Développer la réalisation de l'évaluation avec la rencontre effective de l'usager.
- Enfin, accompagner la personne dans la mise en œuvre de son projet de vie et faire évoluer l'aide en fonction de ses besoins.

Antenne territoriale de l'autonomie :
1, rue de la libération - Evron
Permanences hebdomadaires :
> le jeudi de 14 h / 16 h 30
> le vendredi de 9 h 30 / 12 h.
Permanences mensuelles :
> Mairie de Sainte-Suzanne
4ème mardi du mois de 9h30 à 12h.
> Mairie de Vaiges
3ème mardi du mois de 9h30 à 12h.

Accueil téléphonique au numéro unique départemental : 02 43 677 577 du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h.

FRANCE ADOT 53

Lorsqu'une personne est prélevée, ce sont 5 malades en moyenne qui sont greffés !
Et donc 5 vies sauvées.

Année après année, FRANCE ADOT 53 se mobilise sur tout le département pour informer, échanger, renseigner sur les greffes, le don d'organes ou de moelle osseuse.
Afin d'en savoir plus, poser des questions, recevoir de la documentation, un formulaire ou une carte de donneur, connaître les prochains...
Contactez-nous :

FRANCE ADOT 53
BP 90634
53006 LAVAL Cedex
Tél : **02 43 90 68 10**
Site national : www.france-adot.org
e-mail : franceadot53@orange.fr

Accueil de jour personnes âgées

Depuis le 6 juillet 2010 à l'hôpital d'Évron, **un accueil de jour pour personnes âgées souffrant de troubles de la mémoire, de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, a ouvert ses portes.**
L'accueil de jour consiste à recevoir pour une ou plusieurs journées par semaine des personnes âgées vivant à domicile. Le service fonctionne de 10h à 16h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis. L'accueil de jour peut effectuer le transport des personnes.
Renseignements :
Hôpital d'Évron - BP 0209 - 4, rue de la Libération - 53600 Évron
Tél : **02 43 66 65 19** - Mail : accueildejour@hopitallocal-evron.fr

Référent EDF

EDF a demandé aux communes de désigner un référent pour centraliser les problèmes liés au réseau électrique (coupure de courant, chute d'arbres sur les lignes électriques...). A Saint-Jean-sur-Erve, c'est Patrick Cousin qui a été nommé.

Assistante sociale

prendre rendez-vous avec l'antenne solidarité à Evron au **02 43 01 25 90**

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter : le Dicrim Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs à la mairie ou www.prim.net

ADMR — Association du service à domicile

Contacts

> **C.C. des Coëvrons**
Magalie Le Gendre **02 43 01 78 17**
Mail : st-suzanne.admr53@wanadoo.fr

> **Correspondants locaux :**
Aide à domicile : Annick Chauveau (St-Jean) **02 43 90 28 11**

Pour en savoir plus :
Fédération ADMR
18, rue des Docteurs Calmette et Guérin
B.P. 0715 - 53007 Laval cedex
Tél : **02 43 59 17 40**
Fax : **02 43 49 17 83** - www.admr.org

AFN 1944-2014

C'était en 1945, 4800 prisonniers de guerre rentraient d'Allemagne dans notre département de la Mayenne, ils avaient passé plusieurs années séparés de leur famille, de leurs enfants qu'ils avaient laissés... pour les retrouver longtemps après. Que de changements, les enfants grandis et changés, les pères revenant, meurtris, atteints dans leur physique et leur moral, leur jeunesse meurtrie. Il fallait s'adapter et revivre... 12 sont encore vivants dans notre département. C'est pourquoi en ce 70ème anniversaire ils ont bénéficié d'une attention toute particulière en tant qu'anciens prisonniers de guerre, en recevant le mérite fédéral de la fidélité. Que soient félicités ceux que nous avons décorés même si cela est un peu tard, ils ont la chance et le bonheur d'être encore parmi nous. Merci à eux pour ce qu'ils ont fait et accompli avec le devoir qui était le leur pour que nous ayons la joie et la liberté d'être ce que nous sommes.

Le Président
Jean-Paul Chauveau

Comité des fêtes

Un nouveau comité des fêtes s'est réveillé le 20 Mars 2015. Nous sommes actuellement une quinzaine de membres prêts à s'investir dans un esprit de rencontre et de convivialité. Nous commencerons par l'assemblée communale avec divers jeux et activités sur le parking de Launay pour passer une bonne journée. A la fin de l'année nous proposerons un repas à tous les Jeannerviens et Jeannerviennes en espérant vous retrouvez le plus nombreux possible, pour nous aider à nous investir. Nous tenons à remercier Mme le Maire et son conseil municipal pour la subvention exceptionnelle qui nous a été attribuée.

Date à retenir : 17 octobre 2015
repas organisé par le Comité des fêtes

La Jeannetaise

Les adhérentes de l'association la Jeannetaise remercient Mme Le Maire et les Conseillers Municipaux pour la Subvention accordée pour l'année 2014/2015, ainsi que la mise à disposition de la Salle Socioculturelle. Dans une ambiance conviviale et dynamique nous nous retrouvons tous les mardis soir de 20h30 à 21h30 (sauf vacances scolaires) pour pratiquer du fitness, cardio, stepp, relaxation et autres avec Nathalie, notre professeur. Nouveauté 2015 : initiation à la marche nordique. D'avril à juillet, Nathalie, propose de la marche nordique le mercredi soir de 20h à 21h (voir le vendredi soir si beaucoup de demande). Différents chemins de randonnées sont proposés. Accessible à tous, même pour les personnes qui ne sont pas membres de La Jeannetaise, sur inscription.
Pour tous renseignements : Nadège Geneslay (Présidente) : **02 43 90 28 42**

Les adhérentes de la Jeannetaise

Club de la Gaieté des Aînés Ruraux

Le Club de la Gaieté remercie Mme le Maire et le conseil municipal pour la subvention accordée en 2015, ainsi que pour la mise à disposition de la salle socioculturelle chaque mercredi pour nos réunions : jeux, belote et à 16h30, un goûter réunit tous les participants dans la convivialité. Les anniversaires sont fêtés le dernier mercredi du mois.

Les adhérents se sont retrouvés le dimanche 15 mars pour le repas annuel préparé par le Restaurant de l'Erve. Pour la fête cantonale des Aînés Ruraux, le 8 avril à Torcé-Viviers, notre chorale avait préparé des chants et une danse. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à ces festivités.

Le 15 avril, notre club organisait le concours cantonal de belote et de pétanque. C'est notre club qui fut sélectionné pour la finale départementale de belote à Louvigné, le 22 mai, et pour la pétanque, ce sont 3 équipes de triplettes de Sainte-Suzanne et une de Torcé-Viviers qui ont été sélectionnées pour la finale départementale à Villaines la Juhel le 26 juin. Bravo à tous ces participants.

Le barbecue est fixé le 10 juin à 12h. Le 25 juin, sortie à Bagnoles-de-l'Orne pour un déjeuner et un spectacle. Le 11 juillet nous fêterons le 40ème anniversaire du club, repas à 12h avec animation.

Les nouveaux retraités et préretraités peuvent toujours adhérer au club, ils seront les bienvenus.

Le Président
Jean-Claude Bruneau

FC Saint-Jean-sur-Erve

La saison 2014-2015 des jeunes du club s'est bien passée que ce soit pour les débutants U8-U9, U10-U11 et U 13 jumelés avec le club de Vaiges qui sont toujours plus nombreux chaque année les mercredis après-midi pour les entraînements, les samedis pour les matchs ou les plateaux.

Quant aux séniors la saison 2014-2015 a été très satisfaisante, étant premier avec la meilleure défense et la meilleure attaque de notre groupe. Ce qui nous permettra d'accéder au niveau supérieur la saison prochaine. Suite à une année passée très difficile en 2013-2014 le club a su rebondir sur le plan sportif et sur le plan administratif. Il est bien sûr évident que le club recherche toujours des bénévoles, arbitres ou joueurs pour continuer dans sa lancée.

Côté animation une journée pêche a également été organisée et qui s'est conclue avec un petit bénéfice. Malgré tout, cette saison a été pour le club une année noire suite à de nombreuses dégradations et de nombreux vols ce qui nous force à investir de nouveau dans du matériel ou autre, que nous avions déjà en notre possession, en même temps cela enlève la possibilité de renouveler nos équipements pour nos jeunes (l'avenir du club) et nos investissements pour évoluer.

Personnellement je remercie tous les anciens et nouveaux joueurs pour leurs différents efforts, les parents des jeunes joueurs et les membres du bureau pour leurs présences et les travaux effectués. L'ensemble du club remercie la mairie pour ses efforts (espaces verts, locaux, subventions ou toutes autres actions), le Restaurant de l'Erve pour leur présence au quotidien et la boulangerie pour leurs prestations.

Pour toutes informations supplémentaires contactez :
le président du club Nicolas Moreau au 06 14 56 33 68
et pour les renseignements sur l'école de foot vous pouvez contacter :
Benjamin Cousin au 06 88 94 12 49 et le Restaurant de l'Erve.

Société de Pêche

La société de Pêche s'étend le long de l'Erve sur cinq communes de Chémeré-le-Roi à Saint-Jean-sur-Erve. Elle compte 41 sociétaires. En début d'année des travaux importants ont été réalisés sur la frayère du Pont du Gué à Saulges.

De nombreux poissons ont été remis dans la rivière :
> 167 kg de truites.
> 150 kg de gardons.
> 60 kg de perches.
> 20 kg de brochets adultes.
> 20 kg de tanches.
> 3000 alevins de truites fario.
> 5000 alevins de brochets.

La Fête de la Pêche pour les jeunes pêcheurs a eu lieu le 6 Juin au Moulin du Gô à Saint Pierre sur Erve.

Les cartes de pêche sont en vente à la Mairie de Saulges, au point Info des Grottes, au restaurant de Saint Jean sur Erve ainsi que sur internet.

Pour tout renseignement pratique : w.fedepeche53.com
Paul-Henry de Vitton au 02 43 98 66 70
Fabien Angot au 06 09 28 73 26

Travaux du pôle scolaire

Mme le Maire
Solange SCHLEGEL

Patrick COUSIN
1er adjoint

Jean-Claude BOUGEANT
2ème Adjoint

Philippe WAROT
3ème Adjoint

Christophe BRUNEAU
Conseiller municipal

Emmanuel TATIN
Conseiller municipal

Joëlle BELLION
Conseillère municipale

Ludovic BOUL
Conseiller municipal

Nadège GENESLAY
Conseillère municipale

Jacky DEROUIN
Conseiller municipal

Christel CHIPON
Conseillère municipale

26 JUIN 2014

Présents : Mme Solange SCHLEGEL, MM. Patrick COUSIN, Jean-Claude BOUGEANT, Philippe WAROT, Ludovic BOUL, Mmes Nadège GENESLAY, Joëlle BELLION, MM. Christophe BRUNEAU, Emmanuel TATIN, Jacky DEROUIN.
Absente excusée : Mme Christel CHIPON

DÉLIBÉRATION POUR TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2014/2015

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la circulaire de M. le Préfet, qui, par référence au décret 2006-753 du 29 juin 2006, ne limite plus en pourcentage, l'augmentation du prix des repas de cantine, dans la limite du prix de revient des repas. Elle donne pour information le bilan de l'année 2013 : 5358 repas servis pour un déficit de 16444.19€ (3,07 € de déficit par repas). Le prix du repas enfant était pour l'année scolaire 2013/2014 de 3,05 € et repas adulte 5,90 €. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe les tarifs à compter du 1er septembre 2014 :

> **Cantine :** repas enfant : 3,10 €, repas adulte : 6 €, repas personnel communal : 50% du tarif adulte et repas stagiaire : 4,50 €.

> **Facturation vaisselle cassée ou dégradée :** assiette : 3 €, verre ou ramequin : 1 €, couvert : 1 €

> **Garderie :** 1,30 € de l'heure (décompté par ½ heure). Maintien de la pénalité de 2,50 € par enfant non repris à l'heure et maintien du forfait minimum annuel pour la fréquentation occasionnelle n'atteignant pas ce montant dans l'année scolaire à 5 €.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE PEINTURE DU RESTAURANT SUITE AUX TRAVAUX ACCESSIBILITÉ

Mme le Maire transmet la demande du Restaurant de l'Erve pour une prise en charge de la facture de l'entreprise DUBOIS Dominique pour des travaux de peinture au restaurant de l'Erve suite à des travaux de mise aux normes d'une porte. Les travaux de mise aux normes ayant été effectués par la commune, le conseil municipal accepte de prendre en charge la totalité de la facture soit 111 € sur simple présentation de cette dernière.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE SUR LA VENTE DU LOGEMENT DE FONCTION ET DE L'ÉCOLE DE LAUNAY :

Mme le Maire rappelle qu'après avoir effectué les démarches nécessaires et sollicité les autorisations des autorités compétentes pour procéder à la vente du logement de fonction et de l'école de Launay (délibérations du 12/11/13 et du 23/01/14), le conseil municipal a autorisé la cession du logement de fonction et de l'école de Launay situés au 4 et 7 allée de Launay 53270 Saint-Jean-sur-Erve, références cadastrales AB N°39, a décidé de mandater Me Goux notaire à Vaiges (Mayenne) pour vendre le bien référencé ci-dessus, pour un montant de 75 000 € net vendeur et de lui confier également la rédaction de l'acte correspondant (délibération du 22/05/14) . Mme le Maire rappelle également que le conseil municipal a chargé le maire de mandater un cabinet de diagnostic immobilier pour effectuer les différents contrôles nécessaires à la vente et a autorisé Mme le Maire à signer l'acte et tous les documents nécessaires à la vente. Mme le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour la commune n'a reçu aucune proposition d'acquisition des bâtiments pour un montant de 75 000 € et propose de diminuer le prix de la vente du logement de fonction et de l'école de Launay situés au 4 et 7 allée de Launay 53270 Saint-Jean-sur-Erve, références cadastrales AB N°39, et de mandater Me Goux pour vendre ce bien pour un montant de 67 500 €.
Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont : Votants : 9 Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 9

Le conseil municipal décide à l'unanimité de diminuer le prix de la vente du logement de fonction et de l'école de Launay situés au 4 et 7 allée de Launay 53270 Saint-Jean-sur-Erve, références cadastrales AB N°39, et de mandater Me Goux pour vendre ce bien pour un montant de 67 500 €.

DÉLIBÉRATION SUR LA MISSION D'ASSISTANCE À L'ARCHIVAGE DU CDG53

Mme le Maire rappelle le caractère obligatoire des dépenses pour la conservation des archives communales. La nature de la mission d'archivage est la suivante : tri des archives selon la réglementation en vigueur ; rédaction des demandes de visa d'élimination ; analyse, classement et cotation du fonds communal ; reconditionnement ; rédaction et remise de

l'inventaire détaillé des archives communales (répertoire numérique des archives antérieures à 1983 et bordereaux de versement des archives contemporaines) ; sensibilisation du personnel communal aux techniques de tri, de classement et de recherche. Le conseil municipal décide d'accepter la mission d'assistance à l'archivage du Centre De Gestion de la Mayenne (CDG53) suivant le devis 2014/005 du 23 avril 2014, réalisé par Mme Nadège BOSSE-OLLIVIER, l'archiviste du CDG53 pour un montant de 4 095,75 € TTC.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOI

Le conseil municipal, considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal en date du 08 octobre 2013 et après en avoir délibéré, décide de créer à compter du 1er septembre 2014 un emploi permanent à temps incomplet à raison de 33,05/35e *(heures hebdomadaires)* d'agent affecté à l'école maternelle et à l'entretien des locaux communaux : locaux scolaires, mairie et salle socio-culturelle. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint technique principal 2e classe.

TAXE HABITATION - ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE DEUX ANS

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux ans. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de deux ans.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA 3C - CONSTRUCTION D'UN PÔLE SCOLAIRE :

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la Communauté de Communes des Coëvrons (3C). Le conseil municipal, après délibération, sollicite le versement du fonds de concours pour la construction d'un Pôle Scolaire.

CONTRAT MAINTENANCE POSTE DE RELÈVEMENT

M. Jean-Claude BOUGEANT, 2ème adjoint présente les différentes propositions des entreprises consultées : FELJAS et MASSON (titulaire du contrat actuel) et SUEZ SITA. Après étude du dossier, le conseil municipal, retient la proposition de FELJAS et MASSON pour un montant de 2 100€ HT, soit 2 215,50 € TTC par an, contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2014 et renouvelable une fois de manière expresse.

RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS ET DU RESTAURANT DE L'ERVE AU 1ER JUILLET 2014

Mme le Maire rappelle les contrats de location des logements locatifs qui prévoient la révision des loyers chaque année au 1er juillet.
Cette révision doit être calculée en fonction de l'indice de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE, valeur moyenne du 4e trim comme indiqué dans les baux en cours.
Indice 4e trim. 2012 = 123,97
Indice 4e trim. 2013 = 124,83
Studio : 182 € X 124,83 : 123,97 = 183,26 € arrondi à 183 €
Logement N° 1 : 284 € X 124,83 : 123,97 = 285,97 € arrondi à 286 €
Logement N° 2 : 317 € X 124,83 : 123,97 = 319,20 € arrondi à 319 €
Logement maternelle : 243 € X 124,83 : 123,97 = 244,69 € arrondi à 245 €

Indice du coût de la construction INSEE
Indice de base 4e trim 2012 : 1639
Indice de base 4e trim 2013 : 1615
Restaurant de l'Erve : 742 € X 1615 : 1 639 = 731,13 € arrondi à 731 € /mois
Boulangerie du village : 900 € X 1615 : 1639 = 886,82 € arrondi à 887 € /mois au 1er septembre 2014

11 JUILLET 2014

Tous les élus sont présents sauf Mme Joëlle BELLION absente excusée.

Le conseil municipal a désigné Mme Solange SCHLEGEL le Maire, pour voter aux élections sénatoriales.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 15 000 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de construire un restaurant scolaire, dont le coût s'élève 177 500 € HT.

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de construction d'un pôle scolaire et périscolaire.
Le conseil municipal de Saint-Jean sur-Erve, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée délibère pour le financement de cette opération, Mme le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : constant
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.
À cet effet, le conseil autorise son Maire Mme Solange SCHLEGEL, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOI

Il est créé à compter du 2 septembre 2014 un emploi non permanent à temps incomplet à raison de 2,87/35e *(heures hebdomadaires)* d'agent périscolaire par contrat dans le cadre de l'article 3 - 1°de la loi n° 2012-347 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015 inclus. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de : adjoint technique 2e classe, adjoint d'animation 2e classe.

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES D'ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE SCOLAIRE :

M. WAROT présente le rapport d'analyse des offres établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de pôle scolaire.

Les travaux à réaliser ont été répartis en 15 lots décomposés comme suit :

- Lot 1 - Terrassement - VRD
- Lot 2 - Gros œuvre
- Lot 3 - Charpente - Couverture - Bardage métallique
- Lot 4 - Serrurerie
- Lot 5 - Menuiseries extérieures PVC
- Lot 6 - Menuiseries intérieures bois
- Lot 7 - Cloisons - Doublages - Plafonds plâtre
- Lot 8 - Cloisons - Doublages isothermes
- Lot 9 - Faux plafonds
- Lot 10 - Revêtements sols durs
- Lot 11 - Revêtements sols souples
- Lot 12 - Peinture - Revêtements muraux
- Lot 13 - Plomberie - Chauffage - Ventilation
- Lot 14 - Electricité - CF
- Lot 15 - Cuisine

Pour chaque lot, il est proposé de retenir l'entreprise la mieux-disante selon les critères prévus au règlement de consultation (valeur technique 60% et valeur prix 40%).

Le conseil municipal, après délibération,

- Décide de valider l'analyse comme suit :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	
		MARCHE DE BASE	OPTIONS
1 - Terrassement - VRD	TRAM TP	79.580,75 €	
2 - Gros œuvre	RAMELLA	96.600,00 €	
3 - Charpente - Couverture - Bardage métallique	GEORGEAULT	113.126,00 €	
4 - Serrurerie	METALLERIE URBAIN	6.659,00 €	
5 - Menuiseries extérieures PVC	Lot infructueux		
6 - Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE PELE	38.873,64 €	
7 - Cloisons - Doublages - Plafonds plâtre	JARRY	42.996,28 €	5.647,23 €
8 - Cloisons - Doublages isothermes	ISOLYS	15.329,26 €	
9 - Faux plafonds	ITA SPCS	37.407,43 €	
10 - Revêtements sols durs	CHAUDET	11.750,00 €	
11 - Revêtements sols souples	MONTSURS DECORS	21.057,30 €	
12 - Peinture - Revêtements muraux	MONTSURS DECORS	12.047,00 €	
13 - Plomberie - Chauffage - Ventilation	ELITEL	93.140,33 €	
14 - Electricité - CF	COFELY	51.892,09 €	
15 - Cuisine	FCPL	29.437,00 €	

- Autorise le bureau de la Communauté de Communes à valider les offres des entreprises listées ci-dessus.
- Autorise la Communauté de Communes des Coëvrons à relancer une consultation pour le lot 5 - Menuiseries extérieures PVC.

DÉLIBÉRATION SUR LA VENTE DU LOGEMENT DE FONCTION ET DE L'ÉCOLE DE LAUNAY À M. WAROT :

Maître GOUX notaire à VAIGES a reçu une seule proposition de M. Philippe WAROT, pour le logement de fonction et de l'école de Launay situés au 4 et 7 allée de Launay 53270 Saint-Jean-sur-Erve, références cadastrales AB N°39, pour un montant de 67 500 € net vendeur. Mme le Maire souhaite ajouter la réserve suivante : la jouissance de l'école et d'une partie de la cour sera réservée à la commune de Saint-Jean-sur-Erve jusqu'au 31 décembre 2015. Cette dernière condition limitant le nombre d'acquéreurs potentiels.

M. Philippe WAROT sort de la salle de réunion au moment du vote.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont : Votants : 9 Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 9

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder le logement de fonction et de l'école de Launay situés au 4 et 7 allée de Launay 53270 Saint-Jean-sur-Erve, références cadastrales AB N°39, à M. Philippe WAROT pour un montant de 67 500€ net vendeur, avec la réserve suivante : la jouissance de l'école et d'une partie de la cour sera réservée à la commune de Saint-Jean-sur-Erve jusqu'au 31 décembre 2015.

18 SEPTEMBRE 2014

Tous les élus sont présents sauf M. Emmanuel TATIN et Mme Christel CHIPON absents excusés.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU FUTUR PÔLE SCOLAIRE DE SAINT-JEAN-SUR-ERVE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite une subvention pour l'aménagement des abords du pôle scolaire au titre de la Réserve Parlementaire auprès du Ministre de l'Intérieur.

MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le conseil municipal, après délibération décide d'adhérer au SPAT qui permet à la collectivité de remplir ses obligations envers ses agents territoriaux (fonctionnaires et non titulaires) concernant leur droit à la protection de leur santé et l'application des règles d'hygiène et de sécurité. Le coût d'adhésion est de 68,00 € par agent pour l'année 2014.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ÈRE CLASSE

Le poste d'adjoint technique 1ère classe est créé à compter du 1er novembre 2014 à temps incomplet à raison de 18,31 *(heures hebdomadaires)* d'agent de restauration.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET 26,32/35e

Compte tenu de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps incomplet d'agent affecté à l'accueil périscolaire et en raison de la modification des horaires des rythmes scolaires dès la rentrée 2014, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 23,95/35e par semaine par délibération du 01/11/2013 à 26,32/35e par semaine à compter du 01/10/2014.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Jean-sur-Erve rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Jean-sur-Erve estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Jean-sur-Erve soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVÉ

Compte tenu de la prime de fin d'année qui est attribuée au personnel communal de droit public et dont ne peut bénéficier un agent en contrat de droit privé, Mme le Maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle au personnel (de droit privé) en contrat emploi avenir.

Le conseil municipal décide : de fixer le montant de la prime exceptionnelle à compter de 2014 de la manière suivante : 50% de la prime de fin d'année attribuée au personnel communal de droit public sera attribuée au personnel de droit privé, de verser cette prime exceptionnelle avec le salaire du mois de novembre, de réduire le montant proportionnellement au temps de travail.

La commune de Saint-Jean-sur-Erve va prochainement faire l'acquisition d'un défibrillateur et pour ce faire mandate la Communauté de Communes des Coëvrons pour organiser une consultation.

Mme le Maire, Solange SCHLEGEL présente au conseil municipal la note d'information NOR/INTB1417521C du ministre de l'intérieur du 22 juillet 2014 relative aux élections du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Mme le Maire, présente au conseil municipal le nouvel Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Mayenne, auquel la Communauté de Communes des Coëvrons a adhéré et donc Saint-Jean-sur-Erve commune membre de la 3C.

REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES VERS L'ALSH

Le conseil municipal, après délibération décide d'accepter la proposition de la Communauté de Communes des Coëvrons (3C) concernant le remboursement des frais de transport des élèves des écoles vers les accueils de loisirs le mercredi midi en période scolaire. Les factures du transporteur seront payées par les communes et remboursées aux communes totalement par la 3C.

23 OCTOBRE 2014

Tous les élus sont présents sauf M. Emmanuel TATIN et Mme Christel CHIPON absents excusés.

DÉLIBÉRATION POUR RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE :

Mme le Maire donne lecture du tableau des différentes propositions des 4 compagnies d'assurances consultées : MAIF, MMA (assureur

actuel de la commune), GROUPAMA, SMACL.
Après étude du tableau qui présente les variantes proposées sur les garanties et les franchises, le conseil municipal décide de retenir l'offre de GROUPAMA CENTRE MANCHE représentée par l'agence de GROUPAMA ST BERTHEVIN pour l'ensemble des contrats pour une durée ferme de 3 ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE DE COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS

La commune de Saint-Jean-sur-Erve donne son accord pour adhérer à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 4 ans, au contrat groupe d'assurance CNP Assurances proposé par le CDG 53, garantissant les risques statutaires du personnel de la commune.
Risques assurés : décès, accidents de service, maladies imputables au service, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

DÉLIBÉRATION SUR RAPPORT ANNUEL 2013 SYNDICAT BASSIN ERVE :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2013 du Syndicat de bassin pour l'aménagement et l'entretien de la rivière l'Erve et du compte administratif annexé, approuve ce rapport d'activité 2013. Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

DÉLIBÉRATION SUR RAPPORT ANNUEL 2013 SDEGM :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2013 du Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne, approuve ce rapport d'activité 2013. Ce document est tenu à la disposition du public à la mairie.

DURÉES AMORTISSEMENT DES BIENS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 49, et notamment la nécessité d'amortir les immobilisations du service. Le conseil municipal, après délibération décide de fixer les durées d'amortissement de façon suivante : Réseaux d'assainissement à 50 ans, Bassin de lagunage à 30 ans, Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation, barres de guidage à 5 ans, Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.) à 7 ans, Agencements et aménagements de terrain à 15 ans.

DURÉE AMORTISSEMENT SUBVENTION SDEGM ENFOUISSEMENT RÉSEAUX :

Mme le Maire expose que, conformément à la nomenclature M14 applicable depuis 1er janvier 2006, les subventions d'équipement versées au SDEGM pour les travaux d'enfouissement de réseau doivent être amorties suivant une durée fixée par délibération. Le conseil municipal, après délibération, fixe à 15 ans la durée d'amortissement de la participation d'un montant de 34 700,91 € versée en 2013 pour la tranche programme 2012.

INFORMATIONS :

- Des travaux d'aménagement des toilettes de la salle socioculturelle et du restaurant de l'Erve vont être prochainement réalisés pour la mise en accessibilité des espaces publics.
- L'enquête publique concernant l'élaboration de la carte communale est achevée et la commune de Saint-Jean-sur-Erve devrait bientôt être dotée de ce document d'urbanisme.
- Mme le Maire rappelle que l'activité multisports proposée le jeudi depuis 10 ans, par la Communauté de Communes des Coëvrons, aux enfants (7 à 11 ans) de Saint-Jean-sur-Erve ne sera maintenue qu'à la condition que le nombre d'enfants y participant se maintienne toute l'année.

4 DÉCEMBRE 2014

Tous les élus sont présents sauf Joëlle BELLION, absente excusée.

TARIF ASSAINISSEMENT 2015

Mme le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour fixer les tarifs assainissement 2015.
Elle rappelle la circulaire du 4 juillet 2008 : le montant maximum de la partie fixe (abonnement) ne peut dépasser 40 % du coût du service pour une consommation de 120 M³ à compter du 1er janvier 2012. L'objectif de cette mesure est d'inciter à la réduction de la consommation d'eau. Afin de respecter la législation en vigueur, Mme le Maire propose de fixer les tarifs 2015 de la façon suivante : abonnement 80 € et M³ 1,15 €. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte appliquée depuis 1er janvier 2008 à toutes les consommations soumises à la redevance assainissement.(loi sur l'eau du 30 décembre 2006) sera de 0,19 €/M³ pour 2015 . Cette redevance est perçue par la commune qui doit la reverser à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. (Montant fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne)
Elle rappelle que l'abonnement est facturé pour la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La facturation ayant lieu début septembre, le prorata mensuel est effectué pour les changements d'usagers connus à cette date. Pour les changements à intervenir après la date de facturation, le prorata ne peut être effectué et n'est pas remboursable. Pour les logements occupés par des locataires, la redevance sera facturée au propriétaire si le logement est inoccupé ou si les coordonnés du locataire ne sont pas connues de la mairie à la date de

facturation et que l'abonnement d'eau n'est pas suspendu.
Le conseil municipal après délibération, décide de maintenir les tarifs 2015 comme suit :
80 € pour l'abonnement annuel, 1,15 € pour le M³ consommé.
0,19 € par M³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte seront facturés en plus et reversés à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

TARIFS LOCATIONS SALLE SOCIOCULTURELLE A COMPTER DU 1er JANVIER 2015

Vin d'honneur, réunion ..... 85 €
(comprend la salle, la cuisine et les verres)
Concours de cartes, théâtre, arbre de Noël, bal.....115 €
(comprend la salle, la cuisine et les verres)
Mariage ou repas..... 210 €
(comprend la salle et la cuisine) les couverts sont en plus
Lendemain de location ..... 50 €
Chauffage 1er jour de location.... 45 €
Chauffage 2è jour et suivants.... 22 €
(sera facturé impérativement pour toute location du 1er octobre au 30 avril)
Vaisselle par couvert complet..0,55 €
uniquement habitants de Saint-Jean-sur-Erve
Acompte..... 85 €
(pour toutes les locations)
Ménage ..... 30 € de l'heure
(si la salle n'est pas rendue propre)

Le paiement de l'acompte de 85 € devra se faire au moment de la réservation de la salle. L'acompte sera encaissé immédiatement et ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la réservation. La réservation ne sera effective et définitive qu'après l'encaissement de l'acompte.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

SONORISATION et VAISSELLE : uniquement mise à disposition des particuliers et associations de Saint-Jean-sur-Erve

SAINT SYLVESTRE : uniquement à des personnes ou associations de Saint-Jean-sur-Erve

ASSOCIATIONS LOCALES :
Toutes les manifestations à but non lucratif seront gratuites (y compris chauffage et vaisselle)
Une seule manifestation à but lucratif sera gratuite par année civile et par association, ainsi que pour l'association paroissiale (y compris chauffage et vaisselle, 1ère location de l'année calendaire imposée) Exception sera faite pour les bals du club de la gaieté : chauffage gratuit pour toutes les locations.
Répétition pour groupe musical ou artistique, ou réunion organismes locaux : 20 € pour la période sans chauffage (du 1er mai au 30 septembre) et 45 € pour la période avec chauffage (du 1er octobre au 30 avril).
Il ne sera pas demandé d'acompte aux associations locales.

RAPPEL : Toutes les locations, même gratuites, sont soumises à réservation à la mairie et à la signature d'un contrat.

TARIF DOCUMENTS ADMINISTRATIFS 2015

Mme le Maire rappelle l'article 35 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 prévoit que l'administration peut exiger le paiement de frais correspondant :
- Au coût de reproduction, incluant le coût du support et le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé, plafonné par l'arrêté du 1er octobre 2001 à :
- 0,18 € par photocopie de format A4, en impression noir et blanc ;
- 2,75 € pour un cédérom.

Le coût de reproduction des autres supports est fixé en fonction de leur prix exact et conformément aux principes posés par le décret du 30 décembre 2005 (pour les clichés radiologiques : avis n° 20070331 du 25 janvier 2007).
Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs des photocopies 2015 comme suit :

Documents non administratifs :
Format A4 noir et blanc : 0,30 €
Format A4 couleur : 0,60 €
Format A3 noir et blanc : 0,50 €
Format A3 couleur : 1 €

Documents administratifs (productions de la mairie) :
0,18 € par photocopie de format A4, en impression noir et blanc ;
2,75 € pour un cédérom

TARIFS LOCATION TABLES ET BANCS 2015

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs 2015 :
1 table et 2 bancs : 3 €

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

Le conseil municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les tarifs 2015 :
- De supprimer la concession perpétuelle
- De fixer le tarif des concessions 50 ans : 200 € et 30 ans : 150 € pour 2 M²
- D'appliquer ½ tarif pour les concessions enfants d'un mètre carré
- De maintenir le mode de répartition 2/3 commune et 1/3 CCAS

Ces décisions sont applicables au 1er janvier 2015

APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide : d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée ; de transmettre la délibération et le dossier de carte communale au préfet de la Mayenne qui dispose d'un délai de 2 mois pour l'approuver; le dossier de la carte communale sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Jean-sur-Erve aux jours et heures habituels d'ouverture.

INSTITUTION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal a décidé d'instituer un droit de préemption dans plusieurs périmètres délimités par la carte communale en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement.

REPRISE SUR PROVISION

Le remboursement des impayés de loyers et charges par le débiteur, locataire de la commune du 1er avril 2006 au 4 mars 2009 du logement 9 rue de la Poterie, fait disparaître l'obligation de provision. Le conseil, à l'unanimité, approuve la reprise de la provision proposée pour 1 521,37 € sur le budget principal.

SDEGM : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ÉLECTRICITÉ

Le conseil municipal décide d'autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Jean-sur-Erve au groupement de commandes ayant pour objet d'identifier un fournisseur d'électricité.

DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU SIAEP

de Cheméré-le-Roi : Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du document, approuve ce rapport d'activité 2013. Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA 3C :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du document, approuve ce rapport d'activité 2013. Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA CLECT :

Le conseil municipal, décide de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport final établi par la CLECT lors de sa réunion du 12 octobre tel qu'il a été présenté et de valider, au vu de ce rapport le montant de l'attribution de compensation 2014 de notre commune pour un montant de 61 821€.

LANCEMENT ÉTUDE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :

Le conseil municipal, après délibération décide de réaliser une étude pour l'aménagement du chemin piétonnier en direction du pôle scolaire jusqu'au terrain de football et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CAUE (participation volontaire de 1200 €)

INFORMATIONS :

Vous êtes tous conviés aux vœux du Maire le vendredi 9 janvier 2014 à 19h30 à la salle socioculturelle

19 FÉVRIER 2015

Tous les élus sont présents sauf Mme Joëlle BELLION, M. Jacky DEROUIN, absents excusés.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget annexe assainissement de l'année 2014 est adopté à l'unanimité :

Dépenses d'exploitation.....12 383,04 €
Recettes d'exploitation..... 15 473,70 €
Excédent d'exploitation et report...26 907,13 €
Dépenses d'investissement.... 2 930,10 €
Recettes d'investissement.....4 913,17 €
Excédent d'investissement et report 19 257,41 €
Résultat de clôture 2014
excédent .....46 164,54 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GÉNÉRAL

Le compte administratif du budget général de l'année 2014 est adopté à l'unanimité :

Dépenses d'exploitation.... 396 052,44 €
Recettes d'exploitation..... 468 967,17 €
Excédent d'exploitation et report 72 914,73 €
Dépenses d'investissement ... 518 176,16 €
Recettes d'investissement.... 614 113,04 €
Déficit d'investissement..... 73 433,31 €
Résultat de clôture 2014
excédent ..... 146 348,04 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR M. LAISNEY, RECEVEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Mme le Maire présente les demandes de subventions des associations ; après délibération le conseil municipal retient les associations suivantes et vote les subventions ci-dessous :

SPA.....50 €
Fournitures scolaires RPI S-Jean-sur-Erve/Chammes/Blandouet .....2 017 €
Séjours pédagogiques RPI.....2 017 €
C.C.A.S St-Jean-sur-Erve.....728 €
Club de la Gaieté.....530 €
AFN et PG.....530 €
ASS La Jeannetaises .....530 €
Football club de St-Jean-sur-Erve ..900 €
Amicale sapeurs pompiers Ste-Suzanne 150 €
Ste pêche St-Jean - St-Pierre - Thorigné - Saulges - Chémeré..... 180 €
FF Randonnée Mayenne .....50 €
Total ..... 7 682 €

RÉPARTITION 2015 FOURNITURES ET SÉJOURS SCOLAIRES RPI CHAMMES/ BLANDOUET/SAINT-JEAN-SUR-ERVE :

Le conseil municipal, décide d'attribuer à l'école de St-Jean pour les fournitures scolaires sur l'année 2015, un montant de 55 € par élève domicilié (36) + 1/3 pour les 2 domiciliés hors commune, soit un montant de 2 017 € et pour les séjours pédagogiques année 2014/2015 (55€ par élève) soit un montant de 2017€.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES : SALLE SOCIOCULTURELLE, MAIRIE ET VESTIAIRE FOOT

Le conseil municipal, retient la proposition de M. WEILAND pour un montant annuel de 268,20 € TTC pour les 3 chaudières (1 à la salle socio, 1 à la mairie, 1 aux vestiaires foot).

CONTRAT TÉLÉSURVEILLANCE DE L'ALARME ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL ET MAIRIE

Le conseil municipal, retient la proposition de l'entreprise CT CAM pour un contrat de télésurveillance de 5 ans pour un montant de 31 € HT par mois par bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le feu d'artifice aura lieu le 20 juin 2015, la candidature des artificiers de la société Pyrotechnique a été retenue pour montant de 2000 €.
- Un nouveau comité des fêtes voit le jour dans notre village, pour de plus amples informations contacter Mmes Nelly COUSIN, Stéphanie BOUL et MM. Ludovic BOUL, Samuel GENESLAY.

19 MARS 2015

Tous les élus sont présents.

BUDGET COMMUNE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses : 437 228,93 €	Recettes : 437 228,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses : 1 356 756,78 € Reste à réaliser : 317 935,24 € **TOTAL BUDGET : 1 674 692,02 €**	Recettes : 1 134 747,77 € Reste à réaliser : 466 783,94 € **TOTAL BUDGET : 1 674 692,02 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses : 41 272,36 €	Recettes : 41 272,36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses : 34 142,65 € Reste à réaliser : 13 757,41 € **TOTAL BUDGET : 47 900,06 €**	Recettes : 47 900,06 €

VOTE D'UNE SUBVENTION :

de 1000 € au nouveau COMITÉ DES FÊTES de Saint-Jean-sur-Erve.

RPI BLANDOUET / CHAMMES / SAINT-JEAN-SUR-ERVE

Mme le Maire fait rappel de l'historique du RPI Blandouet / Chammes / Saint-Jean-sur-Erve. Le conseil municipal de Saint-Jean-sur-Erve regrette la décision du conseil municipal de Chammes de sa volonté de retrait du RPI Blandouet / Chammes / Saint-Jean-sur-Erve.

Rappel du vote du conseil d'école du 12 janvier 2015 à savoir :

- contre la dissolution du RPI à 3 communes = 8 voix ;
- pour la dissolution du RPI à 3 communes = 1 voix.

Le conseil municipal a procédé au vote et à l'unanimité se prononce pour la dissolution du RPI Blandouet / Chammes / Saint-Jean-sur-Erve.

Le conseil municipal après avoir consulté les parents d'élèves a décidé de s'associer avec la commune de Blandouet pour constituer un nouveau RPI. Le conseil municipal procède au vote et à l'unanimité décide de créer un nouveau RPI Blandouet / Saint-Jean-sur-Erve.

NOUVELLE CONVENTION RPI BLANDOUET / SAINT-JEAN-SUR-ERVE

Mme le Maire présente la nouvelle convention du RPI Blandouet / Saint-Jean-sur-Erve. Le conseil municipal après délibération, autorise Mme le Maire à signer une nouvelle convention.

CONVENTION ENTRE LA DDT ET LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-ERVE :

La commune de Saint-Jean-sur-Erve suite à l'approbation de la carte communale en date du 29 janvier 2015 doit passer une convention avec la DDT pour que cette dernière continue d'instruire pour la commune les demandes de permis et de déclarations préalables jusqu'au 1er juillet 2015. Les demandes seront ensuite instruites par la 3 C.

ADHÉSION AU « CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGE DE SYNERGIES (CEP) »

Le service thermique de Synergies travaille depuis plus de 5 ans avec les collectivités mayennaises pour les accompagner de façon neutre et objective dans la maîtrise de leurs consommations et dépenses d'énergie et d'eau.

Les missions du conseiller s'articulent autour de 4 axes :

- Bilan et suivi des consommations et des dépenses d'énergie du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- Préconisations de petites actions et de gestes simples pour réduire les consommations et dépenses facilement (régulation, contrats, écogestes,...) et accompagnement de la mise en œuvre de ces préconisations
- Accompagnement de projet de travaux pour aller plus loin sur un projet de plus grande ampleur (rénovation, construction, changement de système de chauffage)
- Sensibilisation, animation du territoire à la thématique de l'énergie dans les collectivités.

Sur la période 2015-2017, l'adhésion de la commune de Saint-Jean-sur-Erve à ce service sera facturée 1,05 €/hab/an. Ce montant est à comparer à la moyenne de 50 €/hab/an de factures d'énergie et d'eau payée par les communes.

ÉTUDE DE DEVIS POUR LA RÉALISATION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DU PÔLE SCOLAIRE : est retenu le devis de l'entreprise ATP 3T pour un montant de 1936,22 € HT pour la réalisation du réseau d'eaux pluviales du pôle scolaire de Saint-Jean-sur-Erve.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES IMPÔTS DIRECTS :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes d'impôts directs et vote les taux suivants :

BASES PREVISION	TAUX RECALCULÉS	PRODUIT ATTENDU	
293 900 €	17,31 %	50 874 €	TH
208 200 €	14,94 %	31 105 €	TF B
171 800 €	25,14 %	43 191 €	TFNB
		125 170 €	**TOTAL**
		15 116 €	ALLOCATIONS COMPENSATRICES
		- 10 890 €	PRELEVEMENT GIR
		129 396 €	**PRODUIT TOTAL**

- La commission des bâtiments se réunira prochainement pour étudier les aménagements possibles des locaux actuels : école maternelle et cantine à la rentrée de septembre 2015, lorsque le nouveau pôle scolaire de Saint-Jean-sur-Erve sera opérationnel.
- Suite à la répartition de tous les niveaux des élèves de maternelle et de primaire dans 2 classes (contre précédemment 3), le conseil municipal a donné son accord pour que l'ATSEM aidant l'enseignante de maternelle le matin, puisse également apporter un soutien supplémentaire à l'enseignante de maternelle de 13h30 à 15h (pendant que la deuxième ATSEM assurant le poste l'après-midi surveille la sieste).

23 AVRIL 2015

Tous les élus sont présents sauf Mme Joëlle BELLION, Christel CHIPON, MM. Emmanuel TATIN, Jacky DEROUIN.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2016 :

Mme le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2014 validant l'avant-projet concernant la requalification et la mise

en sécurité de l'entrée de bourg (RD581), route de Thorigné en Charnie (le terrain de foot, pôle scolaire, chemin piétonnier route départementale) : sécurité, accessibilité et aménagement urbain. Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. pour la partie accessibilité et la partie sécurité routière du dossier comme suit :

Dépenses.....150 000 € HT
Recettes .....150 000 € HT
Subventions..... 45 000 €
(dont 45 000 € DETR)
Travaux .....150 000 € HT
(frais maîtrise œuvre inclus)
Autofinancement .....105 000 €

Construction Pôle Scolaire - Fonds de concours Communauté de Communes des Coëvrons (3C)

Le conseil municipal accepte le fonds de concours de 25 000 € attribué par la 3C à la commune de Saint-Jean-sur-Erve pour le financement des travaux de construction du Pôle Scolaire.

DEMANDE DE SUBVENTION CNP 2015 POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR :

Le conseil municipal a décidé de se munir d'un défibrillateur et il a retenu le devis de l'entreprise BEAUPLET-LANGUILLE pour un montant de 1970 € HT. Les frais de formation à l'utilisation du défibrillateur s'élèveront à 15 € par personne soit 375 € (pour 25 personnes).

Il convient de solliciter une subvention auprès de la Fondation CNP ASSURANCE de 985 € pour le défibrillateur et de 187,50 € pour la formation correspondante.

DÉLIBÉRATION POUR LE MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE ET ERDF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance 2015 à 1 507,18 € pour ORANGE et 197 € pour ERDF.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOI

Le conseil municipal décide de créer à compter du 1er septembre 2015 un emploi non permanent à temps incomplet à raison de 2,64/35e (heures hebdomadaires) d'agent périscolaire par contrat pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (TAP) pour une période de 10 mois allant du 1er septembre 2015 au 1er juillet 2016 inclus.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE

Compte tenu de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps incomplet d'agent affecté à l'école maternelle et à l'entretien des locaux scolaires, en raison de la répartition de tous les niveaux des élèves de maternelle et de primaire dans 2 classes (contre précédemment 3 suite au départ du RPI de la commune de CHAMMES), le conseil municipal a donné son accord, lors du conseil municipal du 19 mars 2015, pour que l'ATSEM aidant l'enseignante de maternelle le matin, puisse également apporter un soutien supplémentaire à l'enseignante de maternelle de 13h30 à 15h (pendant que la deuxième ATSEM assurant le poste l'après-midi surveille la sieste) dès la rentrée de septembre et d'une nouvelle répartition des tâches imparties aux agents affectés à l'école maternelle, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 26,32/35e par semaine par délibération du 18/09/2014 à 28.09/35e par semaine à compter du 01/09/2015.

Et l'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 33,05/35e par semaine par délibération du 16/07/2013 à un temps complet 35/35e par semaine à compter du 01/09/2015.

DÉLIBÉRATION POUR TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2015/2016

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la circulaire de M. le Préfet, qui, par référence au décret 2006-753 du 29 juin 2006, ne limite plus en pourcentage, l'augmentation du prix des repas de cantine, dans la limite du prix de revient des repas. Elle donne pour information le bilan de l'année 2014 : 5613 repas servis pour un déficit de 16 079,01 € (2,86 € de déficit par repas). Le prix du repas enfant était pour l'année scolaire 2014/2015 de 3,10 € et repas adulte 6 €. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe les tarifs à compter du 1er septembre 2015 :

> **cantine :** repas enfant : 3,15 €, repas adulte : 6 €, repas personnel communal : 50% du tarif adulte et repas stagiaire : 4,50 €.

> **Facturation vaisselle cassée ou dégradée :** assiette : 3 €, verre ou ramequin : 1 €, couvert : 1 €.

> **Garderie :** 1,30 € de l'heure (décompté par ½ heure). Maintien de la pénalité de 2,50 € par enfant non repris à l'heure et maintien du forfait minimum annuel pour la fréquentation occasionnelle n'atteignant pas ce montant dans l'année scolaire à 5 €. Extension des horaires de la garderie. Le règlement intérieur de la garderie est modifié. Le règlement intérieur de la cantine est inchangé.

- La commune va faire une demande de dérogation pour la mise en accessibilité des sanitaires du bourg et du plan d'eau, ainsi que l'accessibilité du plan d'eau sur 3 ans de 2015 à 2017.
- La prochaine commission bâtiments aura lieu le 6 juin 2015 à 9h30.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Coëvrons - Réseaux et services locaux de communications électroniques.

Suite à la création d'un syndicat mixte départemental regroupant les communautés de communes de la Mayenne et le Conseil Général de la Mayenne (pour le déploiement du numérique sur le département de la Mayenne), le conseil municipal transfert à la Communauté de Communes des Coëvrons la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques afin de pouvoir adhérer au syndicat mixte départemental compétent en « communications électroniques. »

28 MAI 2015

Tous les élus sont présents sauf M. Emmanuel TATIN absent excusé.

ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes des Coëvrons.

Mairie de Saint-Jean-Sur-Erve

5, rue Nationale
53270 SAINT-JEAN-SUR-ERVE
TÉL : **02 43 90 27 14** - FAX : **02 43 90 28 16**
E-mail : mairie.saint-jean-sur-erve@wanadoo.fr
www.saintjeansurerve.mairie53.fr